

<https://www.ameSSI.org/Aff-Loic-Le-Ribault-requete-a-l>



Aff. Loic Le Ribault : requête à l'encontre de Mme Maud Vignau

- CHERCHEURS-SAVANTS-DECOUVERTES

- Loïc LE RIBAUTL



Date de mise en ligne : jeudi 15 juillet 2004

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et

Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

Communiqué de Christian Cotten - 11 juillet 2004

En accord avec Loïc le Ribault et Michel Bogé, tous deux membres du bureau de Politique de Vie, je viens de faire parvenir au Procureur Général de Bordeaux une requête aux fins de saisie du Conseil Supérieur de la Magistrature, à l'encontre de Mme Maud Vignau, procureur à Bordeaux.

Pour mémoire,

(voir : <http://www.politiquedevie.net/Loic%20LeRibault/procesLLR.htm>)

ce substitut s'était permis, lors du procès de Loïc le Ribault le 5 février dernier, d'insulter et diffamer le prévenu et d'insulter les clients de Loïc Le Ribault et notamment ceux présents au procès.

Vous trouverez le texte de la requête expédiée ces derniers jours à l'adresse suivante :

<http://www.politiquedevie.net/Loic%20LeRibault/RequeteCSMVignauLeRibault.htm>

[<http://www.politiquedevie.net/Loic%20LeRibault/RequeteCSMVignauLeRibault.htm>]

Loïc Le Ribault se tient à disposition des journalistes pour de plus amples précisions.

Merci de faire circuler.

Très cordialement,

Christian Cotten

Monsieur le Procureur Général
Cour d'Appel de Bordeaux

Boulogne, le 1er juillet 2004

LRAR

Requête aux fins de saisie du Conseil Supérieur de la Magistrature

Copie à :

M. Perben, Garde des Sceaux
M. Rimoux, Chef de Cabinet de M. le Garde des Sceaux
Mme Nicole Guedj, Secrétariat d'État aux Droits des Victimes

M. Jacques Chirac, Président du CSM

Monsieur le Procureur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance des faits advenus au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux le 5 février dernier qui fondent la présente requête, aux termes de laquelle je vous prie de bien vouloir, conformément à la loi, saisir le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Les faits exposés ci-dessous portent gravement atteinte à l'image d'impartialité et d'équité qui est attendue de tous les citoyens de la justice d'un pays démocratique comme le nôtre.

Ces faits, mis en oeuvre par Mme Maud Vignau, procureur au TGI de Bordeaux, le 5 février 2004 lors du procès de M. Loïc Le Ribault, constituent un manquement évident et incontestable aux termes du serment des magistrats et notamment eu égard à l'engagement de « dignité » et de « loyauté » pris par tout magistrat à l'entrée dans ses fonctions.

Ils justifieront donc une saisie du Conseil Supérieur de la Magistrature, aux fins d'examiner ce dossier et de prendre les mesures disciplinaires justifiées.

Les faits incriminés ont été commis le 5 février 2004 vers 17 h devant plusieurs dizaines de témoins, pour la plupart clients de M. Loïc Le Ribault, dans la salle d'audience de la 5e Chambre Correctionnelle du TGI de Bordeaux.

Ces faits sont des phrases bien précises prononcées publiquement par Mme Maud Vignau lors de son réquisitoire pour le procès de M. Loïc Le Ribault.

La présente requête ne saurait contester le fond du réquisitoire de Mme le procureur.

Les faits visés sont les phrases suivantes.

« M. le Ribault est un charlatan des temps modernes »,

« c'est un escroc qui a abusé des centaines de gogos »,

« qui a trompé ses patients avec un produit dangereux pour l'homme »,

« qui n'est (le G5 ou Silanol) qu'un grain de sable dans un verre de flotte... 99% d'eau avec un grain de sable »,

« avec sa personnalité, il a réussi à berner le ministère de la justice et la gendarmerie ».

Ces propos dépassent très largement le cadre d'un réquisitoire même sévère et sont manifestement excessifs, humiliants, mensongers, insultants et injurieux, tant à l'égard du prévenu au procès qu'à l'égard du public de l'audience, à laquelle j'assistais personnellement.

Ces propos violent de façon très claire les principes de loyauté et de dignité rappelés aux magistrats par leur serment ainsi que les principes d'équité et d'impartialité rappelés dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Aff. Loic Le Ribault : requête à l'encontre de Mme Maud Vignau

La présente requête a pour but de défendre l'honneur de M. Le Ribault et de ses clients, dont je fais partie, et qui ont été insultés : « gogos abusés par un charlatan » par un procureur qui a manifestement été débordé par des propos par trop impulsifs. Les « gogos » en question ont en règle générale un excellent niveau d'information sur les problématiques de santé, achètent et utilisent pour leur plus grand bien le G5 souvent depuis plusieurs années et jamais aucun patient n'a formulé de plainte quant au produit de M. Le Ribault.

Certaines des phrases incriminées relèvent ni plus ni moins du mensonge avéré et volontaire (« produit dangereux pour l'homme », « berner... la gendarmerie ») visant à salir l'honneur du prévenu, alors que celui-ci a soigné des milliers de patients grâce à son produit, parfaitement testé et reconnu comme non-toxique pour l'homme, qu'il a par ailleurs formé des centaines de policiers et gendarmes et éclairci près de deux mille dossiers criminels pour le plus grand profit de la magistrature et de la démocratie, grâce à ses découvertes scientifiques et techniques appliquées à la criminalistique.

Ces faits d'insultes, de propos blessants et humiliants et de mensonges ne sont pas acceptables de la part d'un représentant des plus hautes autorités de l'État : ils nuisent gravement à la dignité de la Justice et à sa légitimité et mettent en péril les principes fondamentaux de l'État de Droit ; l'insulte et le mensonge de la part d'un Procureur de la République ne sont pas compatibles avec la démocratie et la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me tenir informé des suites que vous donnerez à la présente requête.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur Général, à l'assurance de ma parfaite considération.

Christian Cotten

Psychosociologue, psychothérapeute,
Président de Politique de Vie,
Auteur de Mafia ou Démocratie,
Prophétie pour une VIe République,

Louise Courteau Éditrice

PJ : un témoignage et 9 coupures de presse.